



Règlement de la consultation

Nom ou raison sociale de l'acheteur	Ville de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Personne responsable du marché	M. François HAMON, Maire
Adresse	CS 77832 – 29678 MORLAIX cedex
Téléphone	02 98 62 06 47
Télécopieur	02 98 88 33 32
Adresse de courrier électronique	mairie@ville-stmartin29.fr
Adresse internet	www.ville-st-martin29.fr

Article 1 – objet du marché

Les travaux concernent des travaux de voirie sur 3 sites de la commune.

Article 2 – lieu d'exécution

Les chantiers sont situés rue Jules Ferry, à l'école du Gouélou et à La Garenne-Trohoat à Saint-Martin-des-Champs

Article 3 – Caractéristiques principales

- Travaux d'élargissement de trottoir
- Enrobé chaussée : 616 tonnes

Article 4 – Division en lots, en tranches

Les prestations ne sont pas divisées en lots.
Il n'y a pas de décomposition en tranche.

Article 5 – Mode de dévolution

5.1 – Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue avec un entrepreneur qui assurera l'exécution de l'ensemble des prestations

5.2 – Compléments à apporter au C.C.T.P.
Sans objet.

5.3 – Solution de base
Le dossier de consultation ne comporte pas d'option.

5.4 – Variante technique
Aucune variante ne sera acceptée.

5.5 – Mode de règlement
Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le mandatement.

5.6 – Délai d'exécution
Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

5.7 – Date prévisionnelle du début des travaux
Novembre 2015

Article 6 – Présentation des offres

6.1 – Tous les documents sont rédigés en langue française.

6.2 – Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- règlement de la consultation
- acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- bordereau des prix
- détail estimatif
- récépissés de D.T. pour le chantier rue Jules Ferry

6.3 – la date limite de réception des offres est fixée au **Mercredi 14 octobre 2015 à 12 heures.**

6.4 – le dossier à remettre par les concurrents comportera les pièces suivantes :

Les pièces relatives à la candidature de l'entreprise en application des articles 45-46 et 47 du Code des Marchés Publics.

L'offre comprend l'acte d'engagement – le Cahier des Clauses Administratives Particulières – le Cahier des Clauses Techniques Particulières – le bordereau des prix et le détail estimatif.

Article 7 – Jugement des offres

7.1 – Critères de choix des offres

- Prix des prestations.

7.2 – En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre dans le bordereau des prix prévaudront et le montant du détail estimatif sera rectifié. Les erreurs de multiplications, d'addition ou de report constatées dans le détail estimatif seront également rectifiées.

Article 8 – Conditions d'envoi des offres

Les offres, sous pli cacheté, seront adressées à
Monsieur le Maire de Saint-Martin-des-Champs
CS 77832 – 29678 MORLAIX cedex
Précisez sur l'enveloppe : "**Ne pas ouvrir – Programme voirie 2015**"

Article 9 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements, les entreprises devront s'adresser aux services techniques municipaux .
M. Eric LE GOFF
Tel : 02 98 62 06 47
Fax : 02 98 88 33 32